

Époux ou Père

Prénoms Alioune

Nom AïDARA

Né le 13 décembre 1980

à Montreuil (Seine-Saint-Denis) 08 heures 20

de ⁽¹⁾ Mamine AïDARA

et de ⁽¹⁾ Dominique Yvette BLONDEL

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2875

le ⁽²⁾ 23 Sept. 2008

Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil



Mariage célébré à

le _____ à _____ heures _____

Les futurs époux ont déclaré ⁽⁴⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales ⁽³⁾

Épouse ou Mère

Prénoms Laëtitia

Nom NARRAINEN

Né le 30 Janvier 1984

à Paris 13^e 12 heures 20

de ⁽¹⁾ Kaisananda NARRAINEN

et de ⁽¹⁾ Janette Françoise THOMAS

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 439

le ⁽²⁾ 03 OCT. 2008

Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau ⁽⁴⁾

Le Fonctionnaire Municipal
Délégué par le Maire



(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».

Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

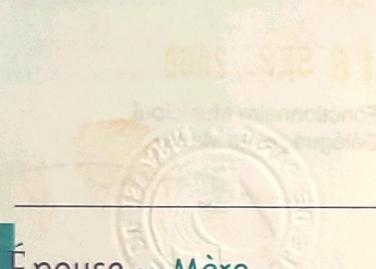
Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 10 mai 2007
à 22 heures 10

est né(e) ⁽¹⁾

Djeylani, Kaisan AIDARA

du sexe masculin

à LAGNY-SUR-MARNE (S. et M.)

reconnu(e) ⁽²⁾ à EMERAINVILLE (Seine et Marne) le 23 juillet 2007

par ⁽³⁾ ses père et mère

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

16 SEP. 2008

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

⁽²⁾ Préciser s'il y a lieu les date et lieu de ou des reconnaissances.

⁽³⁾ Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

⁽⁴⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 2609

Le 1er décembre 2009
à 14 heures 09

est né(e)⁽¹⁾

Dareena, Soukeyna
AIDARA

du sexe féminin à LAGNY-SUR-MARNE (S. & M.)

reconnu(e)⁽²⁾ le 13 novembre 2009
à ÉMERAINVILLE (Seine-et-
Marne)

par⁽³⁾ ses père et mère

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

03 DEC. 2009

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ». (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 189

Le 25 janvier 2012

à 00 heures 23

est né(e)⁽¹⁾ Djibril Taïb AIDARA

du sexe Masculin à Bondy
(Seine-Saint-Denis)

reconnu(e)⁽²⁾ le 26 janvier 2012 en
cette mairie

par⁽³⁾ son père

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

26 JAN 2012

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ». (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.